



# PROJET ASSOCIATIF

**2013- 2018**

Version projet du 19 janvier 2014

Validation en CA du 10 juin 2013

## Présentation de l'A.G.S.S.

L'Union Départementale des Associations Familiales du NORD est une organisation qui a pour but de représenter et défendre les familles du Nord.

Pour cela, l'U.D.A.F. du Nord est habilitée à :

- ↳ représenter officiellement l'ensemble des familles du département,
- ↳ désigner et proposer des représentants familiaux auprès de divers conseils, assemblées ou autres organismes de l'Etat, de la région, du Département ou de la Commune,
- ↳ donner son avis aux Pouvoirs Publics en siégeant dans les instances où sont concernés les intérêts matériels et moraux des familles afin que ceux-ci soient pris en compte,
- ↳ exercer au nom des familles toute action civile auprès des Juridictions compétentes,
- ↳ gérer tout service d'intérêt familial de manière active et dynamique en constituant un réseau important au plus près des préoccupations des familles.

C'est ainsi qu'en 1953, un service social spécialisé est créé pour assurer les mesures "Tutelles aux Allocations Familiales" [TAF] et de "Surveillances Educatives" [SE] ordonnées par les Juges des Enfants du Département.

Puis afin d'organiser et coordonner ces activités, le service social est transformé en **Association pour la Gestion des Services Spécialisés de l'U.D.A.F. (A.G.S.S.)**.  
Constituée par l'U.D.A.F. le **10 mai 1958** cette association (loi de 1901) est déclarée à la Préfecture du Nord le **30 mai 1958**.

Bien qu'indépendante de l'UDAF du Nord, cette « filiation » est traduite dans les statuts au sein même de la composition du Conseil d'Administration de l'A.G.S.S. dont les 2/3 sont issus de celui de l'U.D.A.F.

## NOS VALEURS

Soucieuse d'apporter sa contribution pour l'évolution du champ social, l'A.G.S.S. de l'U.D.A.F. fonde ses valeurs fondamentales sur le **respect de la personne humaine et de son autonomie**.

Cela se traduit par la conviction profonde **que toute personne porte en elle des capacités d'évolution et des potentialités**.

Pour cela, elle **doit être prise en compte dans sa globalité** (personnelle, sociale, familiale) **en tant que citoyen sujet de droit** et ce **dans le respect de sa différence, de sa singularité**.

### *La Famille*

**La famille est le premier lieu de repère pour la construction et le développement de l'individu dans les dimensions personnelle et sociale.**

La notion de « famille » recouvre aujourd'hui des formes et réalités diverses. La parentalité trouve un immense champ d'application dans l'action sociale :

- permettant de repenser les situations complexes (familles d'accueil, adoption, recomposition familiale, monoparentalité, homoparentalité).
- ouvrant des voies pour un soutien et un accompagnement des parents qui vise d'abord à préserver le lien parental.

En conséquence, la parentalité embrasse toutes les configurations familiales.

C'est un terme neutre, sans effet stigmatisant, se rattachant à : une fonction, des compétences, des ressources parentales.

**Sous toutes ses formes la famille reste** pour tout être humain (y compris quand il y a eu séparations, ruptures ou événements traumatiques) **un espace de référence** comme :

- **lieu de soutien ou de ressource**,
- **élément de construction** de son parcours ou de son histoire face à laquelle chacun se situe progressivement pour devenir autonome.

Cette croyance fondamentale est confortée par l'idée que **toute personne, tout système familial peut engendrer ses propres changements dans le sens d'un mieux être**.

Pour soutenir ces évolutions progressives, nous avons à être dans **une posture professionnelle respectueuse des étapes et du rythme nécessaire à la personne accompagnée, à la famille et à chacun de ses membres**.

**Penser en termes de promotion et de citoyenneté**, c'est agir en faveur **du respect fondamental des droits** (santé, logement, travail, éducation et culture, environnement, accès aux dispositifs de droit commun) sans omettre l'accompagnement des personnes dans la prise en compte de leurs devoirs et obligations.

L'approche en termes de citoyenneté n'est pas qu'un positionnement à l'égard d'un système social, juridique, administratif. C'est bien au-delà, une attitude à l'égard des personnes, de chacune d'entre elles (enfant, adulte, parent). **C'est être dans une position qui permette à toute personne, toute famille, de mesurer la place qu'elle peut prendre dans la société, son droit à la parole et l'impact que celle-ci peut avoir, quelle que soit la forme d'accompagnement et le cadre des activités développées par l'Association dans l'aide et le conseil.** L'accompagnement s'appuie **en lien**

## NOS OBJECTIFS

Les services de l'A.G.S.S. ont pour mission de faire émerger le potentiel de la personne et de la famille en favorisant le processus de changement.

Notre objectif est de **répondre au mieux aux besoins des publics en ouvrant le champ des possibles, pour et avec les personnes actrices de leur bien-être, de leur évolution, dans le souci qu'elles prennent une réelle place dans la société.**

Cela passe par la réélaboration de liens sociaux pour favoriser l'autonomie en s'appuyant sur l'optimisation d'un travail de réseau.

**Pour l'activité Protection de l'enfance** il s'agit de :

- rétablir les conditions de protection, de développement cognitif, physique, affectif et social de l'enfant dans son contexte familial,
- soutenir les compétences parentales,
- maintenir les liens familiaux et développer les compétences parentales en soutenant tout ce qui peut contribuer à ouvrir les parents et les enfants dans des espaces de vie sociale,
- maintenir et/ou restaurer le lien parents-enfant et renouer le dialogue entre les deux parents.

**Pour l'activité Protection des personnes vulnérables**, il s'agit de :

- assister ou représenter la personne dans tous les actes de la vie civile ou pénale,
- protéger la personne et gérer ses biens,
- lui permettre d'accéder à ses droits,
- lui permettre d'exprimer et de mettre en œuvre ses choix de vie.

## NOTRE PHILOSOPHIE D'ACCOMPAGNEMENT

Par leur présence, leur écoute attentive, leur disponibilité, les professionnels veillent à garantir à toute personne accompagnée le soutien dont elle a besoin. Cela implique la **reconnaissance de la singularité de chacun et le respect de ses valeurs en valorisant ses capacités**.

En ce sens nous soutenons la personne et la famille dans une place d'acteur, dans une recherche de co-construction d'un projet individualisé et d'étapes d'évolution comprises et adaptées à chacun.

Il est essentiel que les relations ne s'établissent pas dans la dépendance mais dans l'ouverture des liens sociaux vers l'autonomie. C'est nous situer avec la personne accompagnée (dans une position partenaire plus égalitaire, sans imaginer que nous "comblons" tous les manques) dans un environnement comportant des réseaux d'accès au droit, à la formation, à toutes les dimensions de la vie sociale et donc de diversité de ressources sur lesquelles ensemble nous pourrions nous appuyer pour avancer.

C'est une position fondamentale qui crée un contexte favorisant la promotion de la personne, de la famille et de chacun de ses membres puisqu'il s'agit non pas d'intervenir « pour » mais d'inventer des espaces de coéducation, d'accompagner au sens étymologique du terme, c'est-à-dire « être à côté de », d'être dans un « croisement des savoirs » comme le mouvement A.T.D. Quart Monde y invite pour « apprendre, penser et agir ensemble ».

Les modes d'accompagnement se diversifient pour répondre de mieux en mieux et de façon réactive aux besoins des publics sous des formes individuelles et collectives.

En s'appuyant sur la richesse de l'échange entre pairs, celles-ci développent une compétence collective « usagers-professionnels ». Cela est donc moins stigmatisant et plus participatif. Cela nous invite à accompagner une évolution des pratiques qui consiste à passer d'une logique substitutive à des accompagnements qui conduisent à trouver dans leur propre entourage les ressources nécessaires à améliorer au mieux leur vie.

Ainsi, dans le cadre de ses interventions et de ses partenariats, l'A.G.S.S. veille à :

- la reconnaissance des droits et des devoirs de la famille/de la personne (quel que soit son âge),
- la réhabilitation de la cellule familiale, des individus dans leur parentalité et leur citoyenneté,
- le développement et l'épanouissement de l'enfant.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

, il s'agit de donner toute la place qui s'impose aux parents et de passer d'une position d'assistance à :

- la co-éducation,
- la promotion de la personne et de la famille.

C'est donc une très nette orientation de soutien à la parentalité évitant le placement, en recherchant au besoin des réponses alternatives.

**En matière de Protection des Majeurs**, notons l'importance accordée à l'environnement familial du Majeur et aussi une démarche éducative visant à soutenir l'évolution et l'autonomie de la personne.

Ce contexte constitue une interpellation en même temps qu'un atout pour engager et conduire le changement en termes d'évolution des pratiques.

**XXXXXXXXXXXX**

**responsabilité du personnel agissant dans le respect de la loi et développant innovation et créativité avec les personnes accompagnées.** Maintenir la motivation d'un personnel expérimenté et compétent passe par la mise en place de projets d'intervention innovants et diversifiés.

Le niveau d'expérience professionnelle est aujourd'hui source de reconnaissance et permet aux équipes d'appréhender plus sereinement la complexité des situations qui sont confiées à notre association.

## LES ACTIVITES DE L'AGSS

### Les services actuels de l'A.G.S.S.



### L'évolution des domaines d'intervention de l'A.G.S.S.

Dès sa création l'A.G.S.S. de l'U.D.A.F. s'est inscrite dans le champ judiciaire de la Protection pour répondre aux besoins énoncés dans le département du Nord en matière de protection de l'Enfance puis de protection des Majeurs.

C'est parce que l' A.G.S.S. souhaite apporter une réponse la plus efficiente possible aux besoins des personnes pour lesquelles elle s'est vu confier une mission spécifique que cela implique pour les équipes une réelle capacité d'adaptation ainsi qu'un engagement permanent. L'Association a donc périodiquement mis en œuvre une réflexion institutionnelle participative visant à affiner et à faire évoluer les projets en soutenant l'évolution des pratiques.

Si ces démarches ont toujours associé **l'ensemble des professionnels**, elles ont également intégré **la dimension du partenariat comme co-constructeur de la protection durable des personnes, de l'enfant et de sa famille** en ayant pour objectif la réhabilitation des personnes en tant que telles dans leur parentalité et leur citoyenneté.

Dans ce contexte, les champs d'interventions de l'A.G.S.S. se sont élargis au fil des années au-delà de ses activités judiciaires :

### ***Les évolutions de l'activité Protection de l'enfance***

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance incite à favoriser le développement de la prévention et la diversification continue des modes de prises en charge.

**Pour cela, l'Association des réponses innovantes en lien avec les autorités de Tutelle et les partenaires du Territoire Départemental :**

- depuis 1990 : réalisation d'Enquêtes Sociales puis, en 1998, des mesures d'Investigation et d'Orientation Educative (I.O.E.) en qualité de service habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.  
Depuis 2011, ces mesures sont remplacées par la **Mesure Judiciaire d'Orientation Educative (M.J.I.E.)**.
- création d'un service de Placement Familial spécialisé en 1996 pour répondre aux besoins exprimés dans les schémas départementaux.
- depuis 2000, création **des lieux de rencontres parents-enfants** (Enquêtes Sociales (J.A.F.), Lieux rencontres parents-enfants, Médiations Familiales) dans le cadre du contentieux familial,
- ainsi que la Maison d'Enfants Ste Anne (M.E.C.S.) à Sebourg depuis janvier 2013 à la demande de cette Association.

Dans le domaine du soutien à la parentalité, des **lieux rencontres parents-enfants (LRPE)** ont été mis en place à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance pour : compléter son propre dispositif, développer des collaborations, rechercher une nouvelle approche de l'accompagnement des liens parents-enfants.

Enfin, nos plateaux techniques inter-disciplinaires permettent sur tous les Territoires d'instaurer une autre forme de complémentarité avec les services du Département par les Prestations d'Observation et d'Evaluation (POE) sollicitées dans le champ de la prévention et de la protection administrative ou judiciaire (lorsque les enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance).

### ***La création d'une activité tutélaire pour la Protection des Majeurs***

Face à l'isolement d'un public d'Adultes, à son vieillissement et à la défaillance du système familial, l'A.G.S.S. a été sollicitée dès 1985 par l'ensemble des Juges des Tutelles.

Elle se verra alors confier des mesures de **Protection des Majeurs (Tutelles, Curatelles, Mandats Spéciaux)**.

Le développement de cette activité (implantée sur l'ensemble du Département du Nord) a nécessité :

- une organisation affinée en termes de logistique, de formation du personnel, de complémentarité des métiers,
- un **travail de réseau très soutenu** avec les services sociaux, médico-sociaux, d'intervention à domicile et particulièrement les établissements de Santé Mentale et d'accueil de personnes âgées ou handicapées.

### ***La création de la Maison de la Famille***

Le **Centre de Protection de l'Enfance de Maubeuge** a créé en **2008 « la Maison de la Famille » à la demande de la C.A.F. de Maubeuge.**

Espace dédié à toutes les familles du secteur de l'Avesnois, cette structure est un lieu neutre qui permet l'écoute, le conseil, l'information et l'orientation de toute personne vers l'interlocuteur le plus adapté pour répondre à ses interrogations dans différents champs pluridisciplinaires.

Cette structure est unique dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

Elle concourt et suscite un important travail d'échange, de concertations avec les familles et les partenaires.

Le **Point Info Famille** est un lieu ressource qui, par le biais de relais décentralisés sur le territoire, permet de toucher un secteur rural avec le soutien du R.E.A.A.P. et de la C.A.F. de Maubeuge.

Par ailleurs, la Maison de la Famille regroupe plusieurs services de professionnels :

- Médiation Familiale,
- Conseil Conjugal et Familial,
- Thérapie Familiale,
- Soutien Psychologique,
- Information Juridique.

A partir de l'écoute des besoins des publics, elle met également en place des actions collectives co-construites avec les familles et les partenaires sur des thématiques spécifiques (santé, hygiène alimentaire, droit de la famille, violences intra familiale, relation parents-enfants, les besoins et l'évolution de l'enfant).

#### *Une dynamique participant à des créations inter partenariales*

### ***La participation à la création d'Espace de Vie***

En 2004, à l'initiative d'A.T.D. Quart Monde, l'A.G.S.S. a participé à un collectif d'associations engagées dans le champ de la Protection de l'Enfance en vue de la création de l'association d'Espace de Vie.

L'objectif de cette association est de ***mettre en œuvre des séjours familiaux pour des familles dont un ou plusieurs enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.***

Ces séjours se déroulent en gîte rural sur le temps d'un week-end ou une partie des vacances scolaires avec le soutien d'une équipe d'accueillants attentifs au développement des échanges entre pairs.

Ce projet inter partenarial a pu se réaliser en collaboration avec la direction Espace Famille et grâce à un financement par le Conseil Général du Nord.

## ***La signature d'une convention relative à la création d'un collectif inter partenarial avec A.T.D. QUART MONDE***

Pour soutenir un ***projet pilote de promotion familiale***, sociale et culturelle initié par A.T.D. Quart Monde France, une convention nous engage, en lien avec l'A.D.S.S.E.A.D., le Home des Flandres et « Espace de Vie », à ce mouvement.

Les finalités de ce projet :

1. Mener une expérimentation novatrice d'une action de « Promotion familiale, sociale et culturelle », à l'échelle d'un quartier, dans le cadre du développement local, à partir de familles en grande pauvreté.
2. Faciliter la mise en lien de ces familles dans le quartier avec les acteurs associatifs, avec les autres habitants et avec les professionnels mais aussi entre les familles elles-mêmes, dans une intervention globale et collective.
3. S'inscrire dans le réseau de partenaires du quartier, dans une dynamique participative qui se construit dans la durée, dynamique réfléchie et bâtie avec les familles les plus fragiles et le reste du quartier.
4. Agir et chercher, entre partenaires, les conditions indispensables pour que toute famille en grande difficulté (pour lesquelles beaucoup de dispositifs ont échoués) puisse se sortir de la misère et participer à la vie du quartier. Dans le cadre d'une « action recherche formation », tous les partenaires seront associés à chaque étape du projet (diagnostic, élaboration, mise en œuvre, évaluation). Ce travail mené ensemble permettra de croiser nos regards, nos savoirs et nos pratiques pour favoriser la connaissance mutuelle, les relations et l'exercice du partenariat entre tous les acteurs.

Il s'agit ***d'une action « recherche formation »*** soutenue par la mise en place d'un partenariat avec l'Université Lille 3.

Cette orientation traduit la volonté associative de développer et de soutenir d'autres formes de collaborations et de démarche participative avec les usagers et les partenaires.

Sur certains Territoires, la collaboration avec l'Association « SOS Petits Princes » procède de la même intention et contribue à une évolution de la posture professionnelle autant que des formes d'accompagnement.

**La mise en place d'une action-recherche sur le multifamilial : le projet A.V.E.C. (Accompagnement à la Vie de famille par les Echanges et la Coparticipation)**

*Le projet A.V.E.C. est une action recherche menée sur le territoire du Valenciennois qui cherche à faire évoluer les liens au sein des familles et des familles avec l'environnement, à susciter les solidarités et la prise d'initiative des parents grâce aux échanges entre pairs.*

Le partage d'expériences entre les familles est recherché lors des actions supports (cuisine, activités éducatives, sorties familiales) afin de favoriser l'émergence de leurs propres solutions.

*Toutes les activités supports visent le lien social intra et extra familial, en développant la confiance en soi par le biais d'activités concrètes.* Les actions mises en œuvre sont proposées par les intervenants et par les participants dans le cadre d'une co-construction.

Elles reposent sur des expériences partagées de temps de vie quotidiens (préparation de repas, repas en famille, jeux, sortie) et permettent de découvrir de nouveaux modes de relations familiales au sein de l'environnement proche (ludothèque, maire, centres sociaux, clubs sportifs, piscine, école...).

Vécue comme moins stigmatisante pour les familles, l'action modifie les représentations familles-professionnels : elle les inscrit dans une dynamique du « faire ensemble » pour « apprendre ensemble ».

*Les acteurs du Valenciennois, marqués par les effets constatés pour chacune des familles accompagnées,* ont manifesté un intérêt à cette approche collective et innovante dans la mesure où les actions se co-construisent avec les usagers (participants) en les rendant acteurs au premier chef.

C'est pourquoi ils *ont souhaité que l'A.G.S.S. de l'U.D.A.F. ouvre ce mode d'accompagnement aux publics vivant des situations d'isolement et de précarité.*

Des rencontres avec les différents partenaires ont donc conduit à la création d'un comité de pilotage nous associant à la CAF, au Conseil Général, à la politique de la ville et aux acteurs locaux de Condé – Vieux Condé et Fresnes/Escaut (C.C.A.S., centre social, maison de quartier, etc.).

Aujourd'hui, cette expérimentation inter partenariale est en cours pour d'autres publics que celui relevant de la protection judiciaire.

# LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'AGSS

## Contexte et enjeux

Le secteur médico-social et social connaît depuis ces dernières années des évolutions importantes sur les aspects réglementaires, les modes de fonctionnement (recherche de regroupement, mutualisation) et les pratiques professionnelles.

Celles-ci doivent nécessairement être prises en compte dans les objectifs stratégiques de l'A.G.S.S. en ce qu'elles visent à accompagner notre organisation et les professionnels vers ces évolutions tout en gardant et valorisant nos spécificités.

A travers l'affirmation du principe de subsidiarité, la « gradation » des mesures vise à garantir à chacun ***l'accès au droit commun*** ainsi que le ***maintien de son autonomie***.

Les associations et services habilités par le secteur judiciaire n'interviennent donc qu'en dernier ressort : en cas d'insuffisance/ou d'impossibilité de mettre en place un dispositif moins contraignant pour la personne/le mineur.

Les réformes successives positionnent ***l'usager au cœur de l'accompagnement*** induisant ainsi le ***changement de la posture professionnelle*** puisqu'il s'agit de « travailler avec » les usagers, leurs environnements et non plus de « travailler pour » eux.

L'accompagnement doit donc se faire en co-construction avec le mineur, le majeur ***avec et dans son environnement proche*** pour le maintien de son autonomie et des liens existants.

Au travers des maillages locaux, des interventions plurielles et interpartenariales, il s'agit donc d'apporter une réponse au plus près des besoins des personnes accompagnées.

Les orientations des politiques de l'Etat et du Conseil Départemental, chef de file de l'action sociale, vont dans ce sens.

L'action de l'A.G.S.S. s'inscrit dans la lignée de ces réformes et des politiques publiques.

Toutefois, l'association entend également être force de propositions pour répondre au mieux aux besoins des populations accompagnées.

Cette volonté se traduit au sein des orientations stratégiques de l'association déclinées ci-dessous.

## Les constats

L'analyse de la situation des publics que nous accompagnons dans le cadre des mesures qui nous sont confiées met en évidence :





Nous avons repéré des problématiques tant dans le domaine de la Protection de l'Enfance que pour les Majeurs en particulier en ce qui concerne la question des difficultés intellectuelles, des conduites addictives, de la pathologie mentale, mais aussi dans des registres qui concernent l'environnement tels que les problèmes de logement et d'insertion.

Tout en gardant la spécificité des missions, **un meilleur ancrage dans les Territoires**, avec une connaissance des structures, des domaines de compétences, tant au niveau de l'Education Nationale, des hôpitaux, des Mairies (ou communauté de communes) que des services du Conseil Général, **QSHSHWPPOLRUHUQRVUppenses respectives en direction des publics que nous accompagnons.**

Cette dynamique territoriale, visant à être au plus près et à l'écoute des besoins des publics accompagnés, permet de nous appuyer sur tout le partenariat possible de façon à optimiser les ressources sur lesquelles la famille, l'enfant et la personne protégée pourront construire leur évolution, même après le terme de notre intervention.

## ***2. Concourrir à la déjudiciarisation***

L'AEMO a une fonction préventive dans le sens où elle constitue une alternative au placement. Pour soutenir la parentalité, nous favorisons :

- 1) Une pluralité de modes d'intervention individuels ou collectifs
- 2) L'accès au droit commun
- 3) Le décroisement à tous niveaux (milieu ouvert/hébergement et prévention/judiciaire)
- 4) L'accueil séquentiel
- 5) Des innovations et expérimentations d'accompagnements collectifs pluripartenariaux judiciaire/prévention

## ***3. Soutenir la parentalité par des actions de co-éducation***

Pour ce faire, nos préoccupations fondamentales sont :

- de mettre en place de nouvelles formes de collaboration avec les familles en nous situant le plus souvent possible dans la co-éducation ;
- de passer de la protection à la prévention par l'accompagnement judiciaire et/ou contractualisé avec les bénéficiaires ;

- d'œuvrer à la cohérence et à la continuité du parcours de la personne protégée, de l'enfant et de sa famille à travers les différents lieux de prise en charge, en lien avec le réseau transpartenarial

#### 4. *Décliner des actions spécifiques par territoires en fonction des problématiques prépondérantes :*

- En développant l'intensité de l'intervention, la pluridisciplinarité et la pluri-professionnalité dans la transversalité des missions (prévention, protection) ;
- En diversifiant et en élargissant la palette des réponses en Protection de l'Enfance comme en Protection des Majeurs ;
- En consolidant nos liens avec les Territoires pour construire avec l'ensemble des acteurs des critères d'appréciation des besoins et des coopérations qui concrétisent les choix de réponses, sans oublier la dimension d'évaluation des actions menées.

#### 5. *Favoriser la qualité de l'accompagnement*

- Améliorer le système qualité par une évaluation continue

Pour :

- Définir et suivre des plans d'action
- Veiller à l'application de la loi de Janvier 2002
- Réaliser la certification externe

#### 6. *Assurer la cohérence et la cohésion associative*

Ces perspectives sous tendent une démarche d'innovation et de créativité qui s'appuie entre autre sur les ressources humaines.

Elles s'appuient sur **un mode de management participatif et par objectifs à tous les échelons** institution à l'image des relations que nous souhaitons développer de plus en plus avec les usagers.

Cela suppose de :

- concourir aux diagnostics permanents par territoire et à l'analyse des problématiques
- adapter les projets mis en œuvre aux regards des besoins des Territoires
- développer le partenariat pour construire des actions adaptées et innovantes

Ces évolutions passent notamment par **la valorisation des compétences professionnelles** :

En ce sens, il nous paraît important de développer les compétences collectives par : le partage d'expériences, les formations d'équipe mais aussi des formations transversales.

La formation représente un des leviers essentiels à la valorisation du personnel. Elle permet de lui fournir des outils pour agir et, de ce fait libère les intervenants d'une forme d'impuissance et de vulnérabilité.

Il s'agit par là d'ouvrir le panel des modes d'intervention, de nous rendre inventifs en partant de plus en plus de l'expression des personnes et des familles, en créant des contextes qui développent réellement leur droit à la parole et à la citoyenneté : c'est un positionnement qui favorise la promotion de la personne, de la famille et de ses membres et contribue à trouver force dans les ressources de l'environnement territorial.

↳ Le développement de la pluri professionnalité et pluridisciplinarité

En favorisant la pluralité des regards, l'A.G.S.S. souhaite mettre en synergie les compétences de ses professionnels et celles des autres institutions en croissant les regards par la pluridisciplinarité et professionnalité.

Ceci permet d'ouvrir le champ des possibles en vue d'apporter des réponses correspondant au plus juste aux besoins des personnes accompagnées.

Cela passe entre autres par des interventions collectives, pluridisciplinaires ainsi que par la diversification des profils des travailleurs sociaux en favorisant l'accès à d'autres professions sociales.

↳ La mise en œuvre d'un pilotage associatif :

- Planifier la politique Ressources Humaines
- Organiser le pilotage des orientations territoriales
- Mise en œuvre du C.P.O.M.
- Adaptation des locaux

↳ La recherche d'amélioration permanente de l'accompagnement dans :

- Le domaine de la prévention
- Le décloisonnement entre le milieu ouvert et l'hébergement
- La diversification des modes d'accompagnement
- La réponse aux appels à projet

Enfin comme le dit Didier TRONCHE, **nous avons à être « en veille » pour rester pertinent et créatif, soutenir la vitalité des professionnels** et être prêts à répondre aux appels à projets qui apparaîtront.

✚ Les objectifs de l'A.G.S.S., pour l'activité **PROTECTION DE L'ENFANCE ET DU SOUTIEN DE LA FAMILLE**

*1. Renforcer l'organisation décentralisée sur les territoires,*

Participer à l'analyse des besoins locaux,  
Développer le partenariat local.

*2. Participer à la déjudiciarisation,*

Rechercher de nouvelles formes d'interventions suite à l'évaluation dès l'accueil de la mesure pour identifier au mieux les besoins pour proposer des réponses adaptées aux situations de plus en plus complexes.

Quand la situation le nécessite, garantir le maintien du lien parents-enfant par une diversification des modes d'accueil (accueil de jour, modulé, accueil de courte durée en temps de crise, etc.)

*3. Soutenir la parentalité,*

Développer et cibler des actions d'intensification de l'intervention,  
S'ouvrir à la prévention,  
Œuvrer à la cohérence et à la continuité du parcours,  
Favoriser l'autonomie par l'accès aux dispositifs de droit commun.

*4. Décliner des actions spécifiques par territoire en fonction des problématiques prépondérantes<sup>1</sup>*

Adapter l'intensité de l'intervention selon les besoins des usagers et les ressources du territoire,  
Diversifier la palette des réponses,

---

<sup>1</sup> Jeunes enfants en grande souffrance, jeunes en grande difficulté personnelle et familiale, parents en grande précarité socioéconomique et culturelle, « conduites addictives, difficultés intellectuelles et pathologie mentale », situations conflictuelles.

Etablir avec les partenaires des critères d'appréciation des besoins et des coopérations pour apporter des réponses ajustées et évaluées.

✚ Les objectifs pour l'activité **PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES**

*1. Apporter une réponse territoriale aux besoins*

Participer à l'analyse des besoins locaux,  
Développer le partenariat local.

*2. Offrir une mesure d'accompagnement et de protection adaptée aux besoins selon le degré d'autonomie*

Permettre à la personne d'être actrice de la mesure par l'évaluation systématique de ses capacités et des ressources de son environnement,  
Favoriser le maintien à domicile par la recherche de relais de proximité.

*3. Apporter des réponses aux problématiques prépondérantes identifiées<sup>2</sup>*

Développer les axes de soutien ciblés auprès des personnes et familles,  
Développer le partenariat avec les acteurs ressources au niveau local (réseau précarité, C.L.I.C., réseau gérontologique, etc.),  
Intensifier le travail avec la psychiatrie,  
Consolider les liens sociaux.

*4. Reconnaître et promouvoir la personne dans ses droits*

Favoriser le maintien des liens affectifs et la mobilisation des familles,  
Promouvoir la bientraitance (en interne et auprès des familles),  
Maintenir et développer l'autonomie par la valorisation des compétences, des savoirs faire.

---

<sup>2</sup> Jeunes en situation d'inadaptation sociale et de marginalité, personnes en situation de précarité, personnes ayant des facultés mentales altérées.

## Conclusion

Aujourd'hui même si le contexte budgétaire est contraint, l'association maintient son engagement et sa dynamique pour contribuer à la réflexion sur les politiques sociales et à leur mise en œuvre.

Depuis sa création, l'A.G.S.S. a répondu à des sollicitations pour développer ses activités sur l'ensemble du département du Nord.

Son action est fondée sur tout ce qui impacte la vie des Familles dans un environnement sociologique et socio-économique où celles-ci évoluent.

Ces enjeux amènent l'Association à définir ses orientations pour améliorer ses accompagnements et trouver des réponses à de nouveaux besoins.

Pour se faire, elles seront déclinées au niveau des Territoires qui devront également permettre d'interroger leur évolution compte tenu des besoins des publics et des opportunités territoriales.

Ce contexte nous interroge sur la nécessité d'innover en allant vers d'autres formes d'interventions pouvant se situer au-delà de la protection judiciaire.